



La demande de subvention en ligne possible auprès de certaines collectivités

Fiche pratique publié le 20/09/2016, vu 692 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Les associations qui souhaitent demander une subvention auprès du conseil départemental de la Côte-d'Or ou auprès de la ville d'Amiens ou de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole peuvent effectuer leur démarche en ligne.

Ce dispositif peut être utilisé pour demander une subvention concernant :

- le financement d'actions spécifiques ;
- ou le fonctionnement général de l'association ;
- ou le financement de projets d'investissements.
- Cette démarche a vocation à s'étendre à d'autres collectivités territoriales.

Pour en savoir plus :

[Comment obtenir une subvention pour son association loi 1901 ?](#)

[Toutes les associations ont-elles droit à une subvention ?](#)

[Associations : remplir le dossier de demande de subvention](#)